



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-14P  
en date du 10 Janvier 2025

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**RÉSERVATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT**  
**SUR LE PARKING DE LA RUE EMILE ZOLA**  
**LE JEUDI 16 JANVIER 2025 DE 8H30 A 18H30**

FPECDMS

Le Maire de la Ville de Meyrargues,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,  
Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison d'une livraison d'un poêle à bois au N°16 Rue Emile Zola à MEYRARGUES (13650),  
pour le compte de \_\_\_\_\_, ci-après dénommée «la bénéficiaire» il importe de prendre des  
mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer le stationnement.

**ARRÊTE**

**Article 1er :** La bénéficiaire (N°16 Rue Emile Zola à MEYRARGUES -13650) est autorisée à occuper le  
domaine public pour la réservation de deux places de stationnement sur le parking de la Rue Emile Zola,  
afin de se faire livrer un poêle à bois **le Jeudi 16 Janvier 2025 à partir de 8h30 à 18h30**, par la Société  
«FLAMME AND CO», (84120 PERTUIS)

**Article 2 :** La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par la bénéficiaire  
qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée  
de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

**Article 3 :** Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour  
assurer la sécurité publique.

**Article 4 :** Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers,  
sera facturée directement à la bénéficiaire et à la Société «FLAMME AND CO».

**Article 5 :** Les droits des tiers sont expressément réservés.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues  
et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca,  
13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à  
compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**Article 7 :** Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et  
réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade  
Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés en ce qui les concerne, de  
l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à la bénéficiaire.

Par déléation,  
le directeur général des services  
de la commune de Meyrargues

Érik Charles Delwaulle



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

13/01/2025

Le directeur général des services,

Erik Charles Delwaulle